



Arrêté n° 2026-71 C

ARRETE DU MAIRE
Portant renouvellement de l'adhésion de la commune à
l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)

Le Maire de Thue et Mue ;

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération N°2026-30 de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 portant délégation de compétence du conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article susvisé, et plus particulièrement l'attribution 23,

Vu la délibération N° 2021-43 de la séance du 7 avril 2021 portant adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES),

Considérant que la collectivité souhaite renouveler son adhésion auprès de l'Association Nationale des Elus en charge du sport (ANDES).

DÉCIDE

Article 1 : L'adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) est renouvelée.

Article 2 : Le tarif de renouvellement de l'adhésion est fixé par l'association à hauteur de 256,00 euros pour 2026. En effet, la collectivité fait partie de la catégorie des communes de plus de 5 000 habitants.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à THUE ET MUE,
le 29 avril 2026
Le maire,
Michel LAFONT





ARRETE DU MAIRE
RACCORDEMENT RESEAU EAUX USEES - LOTISSEMENT LA PLAINE LE MESNIL-PATRY

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de la communauté urbaine Caen la Mer, concernant le raccordement au réseau d'eaux usées du lotissement La Plaine, situé rue des Rosiers à Le Mesnil-Patry.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

La communauté urbaine Caen la Mer est retenue pour le raccordement au réseau d'eaux usées du lotissement La Plaine, situé rue des Rosiers à Le Mesnil-Patry au prix de 6404,48€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 23/04/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





**ARRETE DU MAIRE
ACHAT POUBELLES BI-FLUX - ECOLES**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise SINEU GRAFF, concernant l'achat de six poubelles bi-flux qui seront installées dans les trois cours de récréation des écoles de Thue-et-Mue.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise SINEU GRAFF est retenue pour l'achat de six poubelles bi-flux qui seront installées dans les trois cours de récréation des écoles de Thue-et-Mue au prix de 3 503€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 23/04/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





**ARRETE DU MAIRE
DIAGNOSTIC MATS ECLAIRAGE - STADE DE FOOTBALL CHEUX**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise DEKRA, concernant le diagnostic des mâts d'éclairage situé autour du terrain de football de Cheux.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise DEKRA est retenue pour le diagnostic des mâts d'éclairage situé autour du terrain de football de Cheux au prix de 1 040€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 23/04/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





ARRETE DU MAIRE
FOURNITURE D'UN BRAS - EQUIPEMENT SPORTIF PARC DES CULTURES

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise SDU, concernant la fourniture d'un bras support pédale pour le vélo elliptique situé au parc des cultures de Bretteville l'Orgueilleuse.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise SDU est retenue pour la fourniture d'un bras support pédale pour le vélo elliptique situé au parc des cultures de Bretteville l'Orgueilleuse au prix de 1 185€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 23/04/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





**ARRETE DU MAIRE
FOURNITURE ET POSE RIDEAUX - ECOLE ELEMENTARE CHEUX**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise MONSIEUR STORE, concernant la fourniture et la pose de rideaux occultants dans les classes de CM1 et CE2 à l'école élémentaire de Cheux.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise MONSIEUR STORE est retenue pour la fourniture et la pose de rideaux occultants dans les classes de CM1 et CE2 à l'école élémentaire de Cheux au prix de 2 828,35€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 23/04/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





**ARRETE DU MAIRE
POSE DE RENFORT -PHARMACIE**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise Société Nouvelle de Métallerie, concernant la fourniture et la pose d'un renfort sur les linteaux arrière de la pharmacie de Bretteville l'Orgueilleuse.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise Société Nouvelle de Métallerie est retenue pour la fourniture et la pose d'un renfort sur les linteaux arrière de la pharmacie de Bretteville l'Orgueilleuse au prix de 7 385€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 23/04/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT



ARRETE DU MAIRE
Portant acceptation du règlement d'un sinistre

Le Maire de Thue et Mue ;

Vu la délibération n ° 2026-20 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 reçue en préfecture le 23 mars 2026 portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant le sinistre dégradation d'une table à l'école de CHEUX intervenu le 12.04.2024.

Vu la proposition de l'assurance Groupama d'un remboursement de 347.81 €

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'indemnisation de 347.81 € proposée par Groupama pour la dégradation d'une table à l'école de CHEUX intervenu le 12.04.2024, est acceptée.

Fait à THUE ET MUE, le 16 avril 2026

Le maire,
Michel LAFONT





**ARRETE DU MAIRE
SINISTRE REPARATION TOITURE EGLISE BROUAY**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise ANDRE COUVERTURE, concernant la réparation de la toiture de l'église de Brouay, abîmée lors de la tempête Goretti survenue le 9 janvier 2026.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise ANDRE COUVERTURE est retenue pour la réparation de la toiture de l'église de Brouay au prix de 3 385€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 02/04/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





**ARRETE DU MAIRE
SINISTRE REPARATION TOITURE EGLISE CHEUX**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise ANDRE COUVERTURE, concernant la réparation de la toiture de l'église de Cheux, abîmée lors de la tempête Goretti survenue le 9 janvier 2026.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise ANDRE COUVERTURE est retenue pour la réparation de la toiture de l'église de Cheux au prix de 1556€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 02/04/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





ARRETE DU MAIRE
SINISTRE RESTAURATION VITRAUX EGLISE STE-CROIX-GRAND-TONNE

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise DYL VITRAIL, concernant la restauration de vitraux à l'église de Ste-Croix-Grand-Tonne, abîmés lors de la tempête Goretti survenue le 9 janvier 2026.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise DYL VITRAIL est retenue pour la restauration de vitraux à l'église de Ste-Croix-Grand-Tonne au prix de 2130€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 02/04/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





**ARRETE DU MAIRE
SINISTRE FOURNITURE ET POSE PARE-BALLON CHEUX**

Le Maire de Thue et Mue,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-20 du conseil municipal du 20 mars 2026 donnant délégation au Maire,

Considérant la proposition de l'entreprise SDU, concernant la dépose du pare-ballon situé au niveau du terrain de football de Cheux, la fourniture et la pose d'un nouvel équipement. Le pare-ballon a été abîmé lors de la tempête Goretti survenue le 9 janvier 2026.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'entreprise SDU est retenue pour la dépose du pare-ballon situé au niveau du terrain de football de Cheux, la fourniture et la pose d'un nouvel équipement au prix de 6929,22€ HT.

Fait à Thue et Mue,
le 02/04/ 2026

Le Maire
Michel LAFONT





Arrêté n° 2026-59 C

ARRETE DU MAIRE
Portant signature d'une ligne de trésorerie

Le Maire de Thue et Mue ;

Vu le code général des collectivités ;

Vu la délibération n° 2026-20 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 reçue en préfecture le 23 mars 2026 portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition d'une ligne de trésorerie en date du 30 mars 2026 de la part du Crédit agricole.

Considérant la nécessité de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune par l'ouverture d'un crédit de trésorerie.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Décide de signer un contrat avec le Crédit Agricole pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour une durée d'un an.

ARTICLE 2 :

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

- EMPRUNTEUR : Commune de THUE ET MUE
- MONTANT : 700 000,00 €
- Durée : 1 an maximum – date d'échéance finale 06/04/2027
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois JOUR + marge 0,85 % : 2,972 %
Valeur de de l'index de référence : 2,122 %
- Mise à disposition des fonds : demande adressée 2 jours ouvrés avant la mise à disposition par courriel ou fax — Procédure crédit d'office
- Remboursement : demande adressée 2 jours avant la date de remboursement par courriel ou fax.
- Procédure débit d'office

Facturation :

- Date de valeur : jour d'enregistrement de mise à disposition des fonds à J+2
- Paiement des intérêts : Facturation trimestrielle à terme échu
- Frais de dossier : 700,00 € facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie.
- Frais de mise en place de l'ouverture de crédit 0,20 % l'an facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie soit 1 400,00 €
- Commission de non-utilisation : exonération

Fait à THUE ET MUE, le 01 avril 2026

Le maire,
Michel LAFONT

